



BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2021

**« Personnes sans domicile en contexte épidémique :
quels effets d'un hébergement longue durée sur leur
bien-être et prise en charge ? »**



Présentation

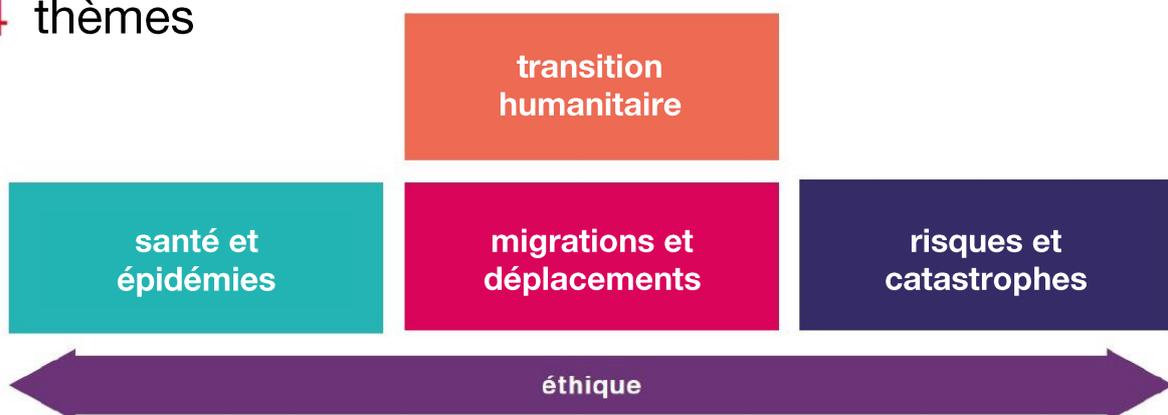
Au cœur des activités de la **Fondation Croix-Rouge française**, une conviction : pour répondre au mieux aux souffrances et en prévenir les causes, il est nécessaire de comprendre les contextes où elles s'expriment et de prendre le temps d'analyser, au plus près des populations vulnérables, les dynamiques à l'œuvre.

La Fondation a pour objectif de mobiliser la communauté scientifique à proximité des populations en souffrance, au Nord comme au Sud, pour apporter des réponses concrètes et durables. Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, elle finance et accompagne des chercheurs francophones indépendants, en priorité issus des terrains d'intervention, par l'attribution de bourses de recherche postdoctorales sur appels à candidatures. D'une durée d'un an, elles couvrent de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales et proposent des thématiques communes à l'action humanitaire et sociale.

Ces appels portent sur les **4 thématiques de recherche privilégiées** décrites ci-dessous. Leur objet est d'inviter les chercheurs à offrir une meilleure compréhension des vulnérabilités qui affectent les populations, des réponses apportées et des ajustements à faire dans les programmes d'action sociale ou humanitaire dans le but d'améliorer la prise en charge et la prévention en France et dans le monde.

Aux 4 thématiques de recherche privilégiées s'ajoute un sujet transversal, **l'éthique**, pour à la fois aider à structurer le questionnement inévitable suscité par des situations inédites qui imposent de nouveaux choix, et orienter ces derniers vers l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

4 thèmes



Appel « Personnes sans domicile en contexte épidémique : quels effets d'un hébergement longue durée sur leur bien-être et prise en charge ? »

Organisation de recherche dédiée à l'action humanitaire et sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des souffrances et des manières d'y répondre, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France et dans les pays en développement, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels, de formation et renforcement des capacités. A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer à la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale pour lancer un appel à candidatures pour **une bourse de recherche postdoctorale individuelle de 6 mois** sur l'expérience du Centre d'Hébergement et d'Assistance aux Personnes Sans-Abri (CHAPSA) de Nanterre durant les confinements survenus en réponse à la pandémie de Covid-19.

La **Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale** a été créée fin 2019 par le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre, acteur historique de l'approche hospitalière sanitaire et sociale des populations précaires et exclues, qui comprend le CHAPSA. Cette Fondation a été créée pour répondre par la recherche aux enjeux actuels auxquels sont confrontés tous les acteurs intervenant dans les domaines de la précarité et de l'exclusion sociale. Ses objectifs sont de documenter et d'analyser les trajectoires de vie des personnes en situation de précarité, d'appréhender et de mieux comprendre les dispositifs de réponse aux besoins de ces personnes, afin d'identifier les pistes d'améliorations des dispositifs existants et les leviers de transformation sociale.

Thématique et zone géographique de recherche

S'il est avéré que les personnes précaires, sujettes aux comorbidités multiples, présentent des facteurs de risque pour des formes graves de Covid-19, peu d'informations, de connaissances et données sont aujourd'hui disponibles sur l'impact de ce virus sur les personnes vulnérabilisées sans domicile. Les données accessibles suggèrent que cet impact a été moins important qu'attendu. Mais elles ne sont pas exhaustives, et n'incluent pas celles et ceux qui ne disposaient pas de solution d'hébergement. Ces résultats vont dans le sens intuitif puisqu'ils rapportent que les hébergements collectifs de type dortoirs, gymnases¹ ou lits haltes soins santé (LHSS)² par exemple, favorisent la contamination, et mentionnent les nécessaires

¹ Clément, Nicolas. « Contagieuses, les personnes sans domicile ? », Esprit, vol. décembre, no. 12, 2020, pp. 17-21.

² Rolland S., Rouzaud C., Wicky-Thisse M., Vargas-Gomez M., Le Teurnier M., Laconde C., Pasquet-Cadre A., « Gestion d'une épidémie de COVID-19 dans 3 centres d'hébergement collectif et de soins

mesures intensives de prévention des infections et de réorganisation des solutions d'hébergement³⁴.

Quoi qu'il en soit, il est sûr que l'épidémie a changé le quotidien des personnes sans domicile et des acteurs leur venant en aide. Le premier confinement a été une réelle surprise à laquelle le secteur associatif, notamment, n'était pas initialement préparé. Du jour au lendemain, la majorité des distributions alimentaires s'est arrêtée et les associations, qui comptent souvent sur l'aide de personnes retraitées, ont manqué de bénévoles, dans un contexte déjà marqué par un nombre croissant de personnes sans domicile en France⁵

Lors du deuxième confinement, les structures d'accueil et les associations, davantage préparées, ont toutefois dû se conformer à certaines règles contraignantes pour les personnes sans domicile. Les accueils de jour, par exemple, n'ont pu recevoir autant de personnes qu'à l'accoutumée afin de maintenir les distanciations physiques. Aussi, pour limiter le risque de propagation du virus et tenter de respecter au mieux des mesures barrières particulièrement compliquées à appliquer, de nombreuses associations se sont recentrées sur leurs missions essentielles, comme apporter de la nourriture⁶. Aussi, entre autres difficultés, certains centres d'hébergement d'urgence ont dû gérer une tension forte, notamment avec les personnes déjà psychologiquement fragiles ou sujettes à des addictions⁷.

Cela dit, dans ce contexte de crise, nombre d'acteurs ont réussi à maintenir leurs dispositifs à destination de ces publics précarisés pour ne pas aggraver leur situation déjà très difficile, voire même à les renforcer⁸.

Aussi, parce que « se rendre utile et servir les autres redevient profondément capital », cette crise sanitaire inédite représente l'occasion pour les salariés et les bénévoles d'associations et de structures sociales et de soin de « retrouver le sens de leur travail et leur engagement initial dans l'accompagnement des publics les plus précaires »⁹. Par ailleurs, l'urgence sanitaire et sociale durant le confinement a été vécue par certains professionnels comme un « épisode propice à l'expérimentation de nouvelles pratiques d'éducation à la santé, de soutien émotionnel et d'accompagnement social auprès des usagers », quand d'autres ont vu « se tisser des liens fonctionnels et/ou

pour personnes précaires », *Médecine et Maladies Infectieuses*, Volume 50, Issue 6, Supplément, Septembre 2020, Page S70.

³ Mosites E, Parker EM, Clarke KEN et al. Assessment of SARS-CoV-2 infection prevalence in homeless shelters—four US cities, March 27–April 15, 2020. *MMWR Morb Mortal Wkly Rep.* 2020 ; 69: 521-522

⁴ Baggett TP, Keyes H, Sporn N, Gaeta JM, Prevalence of SARS-CoV-2 infection in residents of a large homeless shelter in Boston, *JAMA.* 2020 ; 323:2191

⁵ D'après les récents chiffres publiés par la Fondation Abbé Pierre, il y a 300.000 personnes sans domicile en France ; un nombre qui a doublé depuis le dernier décompte officiel de 2012. <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/pres-de-300-000-personnes-sans-domicile-en-france>

⁶ Beton L., Retsin-Michel de Prévia C. « À Marseille, bénévoles et salariés racontent le confinement des plus précaires », *The Conversation*, 8 avril 2020.

⁷ Rey-Lefebvre I. « Coronavirus : la tension devient forte dans certains centres d'hébergement d'urgence à cause du confinement », *Le Monde*, 02/04/2020.

⁸ A titre d'exemple, les centres d'hébergement d'urgence sociale de la Croix-Rouge française, habituellement ouverts seulement la nuit, restent dorénavant ouverts 24 heures sur 24.

⁹ Beton L., Retsin-Michel de Prévia C. « À Marseille, bénévoles et salariés racontent le confinement des plus précaires », *The Conversation*, 8 avril 2020.

d'entraide entre professionnels de domaines techniques ou scientifiques différents et autour de contributions à la fois disparates et complémentaires »¹⁰.

Tirer les leçons de cette crise inédite nécessitera certainement de « revenir sur les dilemmes de l'action publique »¹¹. Cela consistera aussi à laisser une trace de ce « socle d'expériences réelles que la mémoire du groupe n'a pas encore oublié », de « cette "fabrique" (au sens de bricolage) de certaines réussites, d'inventions et d'échecs », véritable « laboratoire de nouvelles pratiques [...] pour l'action sanitaire et sociale de demain »¹². Cet appel s'inscrit dans cette démarche.

Le CHAPSA

Le Centre d'Hébergement et d'Assistance aux Personnes Sans-Abri (CHAPSA) du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre, dans les Hauts-de-Seine, est ouvert 365 jours par an et propose un accueil inconditionnel, avec accès à la consultation médicale, à un accompagnement social, à l'accueil douche et à la bagagerie, pour répondre aux besoins des usagers. D'une capacité d'accueil de 257 personnes (dont 217 places à la nuitée et 40 en stabilisation), le CHAPSA accueille les usagers de 16h à 10h le lendemain. La consultation médicale et l'accueil douche sont ouverts aux personnes ayant passé la nuit au centre comme aux personnes se présentant en journée, sans avoir été hébergées. L'orientation vers le CHAPSA est assurée exclusivement par la Brigade d'assistance aux personnes sans-abri (BAPSA) de la Préfecture de Police, par la RATP – Accueil social, ainsi que par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) Urgence/115.

La mise en place du premier confinement au printemps 2020 a fortement impacté le fonctionnement habituel du CHAPSA, dans la mesure où les personnes hébergées ont été présentes sans discontinuer pendant 55 jours.

Ce changement des modalités d'accueil a eu de multiples incidences sur la gestion de la sécurité des hébergés ainsi que des membres du personnel, comme sur la gestion des flux compte-tenu du droit des personnes à réaliser des déplacements autorisés par le cadre réglementaire, sur la restauration dans des conditions d'installations répondant aux nouvelles règles sanitaires et selon des aménagements dans le cadre du Ramadan, ou encore sur la couverture des besoins non pourvus¹³, etc.

La présence continue des personnes hébergées durant le confinement a également impacté l'activité médico-soignante. La surveillance de l'état de santé était quotidienne par les équipes soignantes, impliquant prise de température, questionnaire et rappel des mesures barrières, isolement au fil des cas suspects/confirmés, suivi médical rapproché de la population présente qui n'était plus

¹⁰ Nevissas O., Tinland A., Farnarier C., Mosnier E., Mosnier M. « Les personnes en situation de sans-abrisme face à la Covid-19 : étude sur des éléments d'une praxis humanitaire chez des acteurs associatifs de Marseille », *Alternatives Humanitaires*, N° 15, Novembre 2020.

¹¹ Julien Damon, *Inconfinables ? Les sans-abri face au coronavirus*, Les Éditions de l'Aube-Fondation Jean-Jaurès, Octobre 2020.

¹² Nevissas O., Tinland A., Farnarier C., Mosnier E., Mosnier M. « Les personnes en situation de sans-abrisme face à la Covid-19 : étude sur des éléments d'une praxis humanitaire chez des acteurs associatifs de Marseille », *Alternatives Humanitaires*, N° 15, Novembre 2020.

¹³ Des produits de protection féminine, des vêtements, des cigarettes électroniques (issus de dons) ont pu être remis aux hébergés afin d'améliorer leurs conditions de séjour.

soumise aux aléas de la recherche d'un lieu d'hébergement pour la nuitée suivante, ce qui permettait un accompagnement plus satisfaisant.

Aussi, cette situation exceptionnelle a rendu possible la réalisation d'activités socio-éducatives auprès des hébergés. Certaines personnes étant en difficultés du fait de cet état de confinement, anxiogène, l'ensemble des travailleurs sociaux et professionnels de soins, psychologues, ont élaboré et mis en œuvre des activités à destination du public. Les usagers eux-mêmes ont pu être force de proposition puis accompagnés par les professionnels pour mettre en place des activités à leur initiative.

Avec la mise en place d'un 2ème confinement fin octobre 2020, ces actions ont été reproduites, avec déjà l'apport de l'expérience acquise lors du 1er confinement.

Cette situation inédite imposée par la crise sanitaire a de fait permis d'inscrire la prise en charge des personnes dans la durée, et donc de mieux travailler sur la restauration du soin de soi, voire l'estime de soi, dans le cadre d'une relation nouvelle plus accessible et pérenne entre hébergés et professionnels.

Or, dans les deux cas de confinement, du fait de l'urgence à réagir à la crise, il n'a pas été possible de documenter de façon structurée l'ensemble des actions d'adaptation, et surtout leurs effets positifs, tant sur le plan sanitaire (aucun décès à l'issue des deux confinements) que sur le plan de la situation des personnes hébergées (sortie des dispositifs, stabilisation de pathologies chroniques).

Un nécessaire retour d'expérience

Avec le soutien de la Fondation Croix-Rouge française, la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale souhaite mettre en place un retour d'expérience sur la prise en charge des personnes sans domicile au CHAPSA de Nanterre au cours des deux confinements qui ont eu lieu en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19.

L'objectif général est de mieux comprendre les effets d'un hébergement longue durée (ici « imposé » par les confinements) sur la restauration du soin de soi, voire l'estime de soi, pour les hébergés, mais aussi sur la création d'une relation nouvelle, inclusive, plus accessible et pérenne, entre professionnels et hébergés.

Cette démarche de retour d'expérience, qui sera réalisée auprès des usagers du CHAPSA de Nanterre et auprès des personnels soignants et encadrants, permettra de :

- documenter les actions mises en place et leurs effets, notamment sur la qualité des soins inscrits dans la durée pour les personnes hébergées, les nouvelles formes de socialisations rendues possibles (grande diversité de profils rassemblés), les temps mis à profit pour l'élaboration de projets individuels, et le temps thérapeutique pour la prise en charge de problèmes somatiques, psychiatriques, liés à des addictions, ou post-traumatiques ;
- mieux comprendre, structurer et catégoriser, au contact direct des acteurs, ces effets positifs induits, ce que les actions mises en place dans cette situation contrainte ont permis de démontrer sur les mérites d'une nouvelle approche de la relation avec

les personnes sans-abri, comme par exemple de permettre l'expression des besoins des usagers, le renouvellement des pratiques médico-psycho-sociales, une relation inclusive, privilégiant les interactions humaines, individuelles et collectives ;

- proposer des recommandations d'actions à poursuivre ou augmenter à l'avenir, et pas seulement dans le cadre de l'urgence d'un éventuel nouveau reconfinement, des recommandations qui concerneront le CHAPSA de Nanterre mais aussi d'autres centres d'hébergement, afin de faire évoluer durablement les pratiques dans ces structures, au bénéfice des personnes sans domicile qui les fréquentent.

Le travail de terrain consistera notamment en la collecte de données qualitatives issues d'entretiens semi-directifs, en groupe et individuels, qui compléteront des données quantitatives de cadrage¹⁴. Ces entretiens concerneront tout autant les hébergés¹⁵ que les professionnels¹⁶, et la vidéo pourra être utilisée pour la captation de certains d'entre eux¹⁷.

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu au Centre d'Hébergement et d'Assistance aux Personnes Sans-Abri (CHAPSA) du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre, dans les Hauts-de-Seine.

Conditions de candidature

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

¹⁴ Ces données quantitatives comprendront notamment les informations de profils des hébergés recueillis par le CHAPSA, ainsi que les éléments statistiques disponibles auprès des adresseurs vers le CHAPSA (Samu social, Brigade d'Assistance aux Personnes Sans Abri (BAPSA – Préfecture de Police) et Recueil social de la RATP).

¹⁵ Identification de personnes « régulières » du lieu d'accueil, qui ont vécu l'un des confinements, ou les deux, et susceptibles de donner leur accord pour participer à la démarche, en collaboration avec les organismes adresseurs, en particulier le Samu social.

¹⁶ Travailleurs sociaux, aides médico-psychologiques, éducateurs spécialisés, psychologues, personnels soignants, infirmiers, internes...

¹⁷ Cette matière pourra être utilisée à la fois comme outil d'étude et comme banque d'images pour la communication finale sur le projet. Par ailleurs, des enregistrements audios durant le premier confinement ont déjà été menés avec les hébergés pour récupérer leur parole sur la façon dont ils vivaient cette expérience, mais ceux-ci n'ont pas encore été analysés, faute de temps et de ressources dédiées.

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- avoir soutenu son doctorat depuis moins de 10 ans ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 novembre 2021**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidat.e.s doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présenté.e.s par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 1^{er} novembre 2021 à minuit (heure de Paris)**.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le/la candidat.e accède à son espace personnel depuis lequel il/elle peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

Formulaire de candidature

Le/la candidat.e renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, le cas échéant répartition des tâches parmi les membres de l'équipe, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, et le cas échéant les CV de chaque membre de l'équipe de recherche ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ou, pour les futurs docteurs, une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 novembre 2021** ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme ;
6. une copie du rapport de soutenance de thèse ;
7. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet.
8. une lettre de référence (optionnel)

Les candidatures en ligne s'ouvriront **du 13 septembre 2021 au 1^{er} novembre 2021 à minuit (heure de Paris)**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entrainera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le/la candidat.e peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il/elle sera tenu informé.e des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant le cas échéant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **9 décembre 2021**.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au/à la lauréat.e :
 - une **bourse de recherche individuelle de 8 000 euros** ;
 - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;

- un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
 - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
- un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*.
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 3 fois : 2 versements de 3 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 2 000 euros à la remise des livrables finaux.
- La période de recherche commence le **1^{er} janvier 2022**, et au plus tard le **15 janvier 2022**. Cependant le versement de la première tranche du financement est conditionné par la confirmation par le/la lauréat/e à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 15 janvier 2022 doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi du rapport intermédiaire ou des livrables finaux, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entraînera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche du financement dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi du rapport d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le/La lauréat/e doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant du rapport d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement du financement, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi du rapport d'étape et des livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'études organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur(e) qui reste propriétaire de son travail.
- Le/La lauréat/e s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

13 septembre 2021	Lancement de l'appel à candidatures
1 ^{er} novembre 2021	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
2-22 novembre 2021	Evaluation des candidatures
8 décembre 2021	Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation
9 décembre 2021	Annnonce des résultats par mail à tous les candidats

10-23 décembre 2021	Signature par le/la lauréat.e de la charte et de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} janvier 2022	Début de la recherche
1 ^{er} juillet 2022	Fin de la recherche

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr